

Toulouse, le 6 novembre 2018

La directrice académique  
des services de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne

à

Mesdames et messieurs les enseignants  
S/c de mesdames et messieurs les IEN

DSDEN 31  
Cabinet

Affaire suivie par :  
Cabinet  
Téléphone  
05.36.25.78.64  
Courriel  
Assistante.iena@ac-  
toulouse.fr

Adresse postale :  
CS 87 703  
31077 Toulouse  
Cedex 4

Adresse physique :  
75, rue Saint Roch  
31400 Toulouse

### Objet : Actions en faveur de la lecture

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, la nécessité de consacrer un **temps quotidien à la lecture personnelle** pendant le temps de classe a été réaffirmée (note de service n° 2018-49 du 25 avril 2018).

Ce temps spécifique de lecture personnelle, d'environ 10 à 20 minutes par jour, doit être guidé par le seul objectif de permettre à chaque élève le libre choix d'un ouvrage (de fiction ou de réflexion) dans des conditions favorables à la lecture pour éveiller le désir de lire et le goût pour la littérature.

Cet espace temporel, essentiel pour développer l'intérêt de l'enfant pour la lecture, s'inscrira dans le cadre de projets de dispositifs d'incitation à la lecture personnelle que l'équipe pédagogique de votre école élaborera selon les formes et modalités adaptées aux objectifs que vous vous fixerez, au regard des ressources et contraintes de chaque environnement scolaire.

La préparation de ce projet nécessitera la participation de tous les membres de l'équipe pédagogique, l'implication des élèves et l'information des parents d'élèves, qui pourront également participer à ce projet. Il sera également nécessaire de déterminer un créneau horaire quotidien, d'ouvrir des espaces de lecture, de faciliter l'accès aux livres et d'organiser la dimension collective de partage d'expériences de lecture, tout en prévoyant un accompagnement spécifique des élèves les plus en difficulté dans la pratique de la lecture.

Vous serez accompagnés dans cette démarche par l'IEN et les conseillers pédagogiques de votre circonscription, qui favoriseront ainsi les échanges et le partage d'expériences.

Par ailleurs, **la troisième édition de la Nuit de la lecture**, opération qui vise à promouvoir la lecture et à valoriser la mission des bibliothèques et des librairies par des actions spécifiques, se tiendra **le 19 janvier 2018**.

Organisé par le ministère de la culture et relayé par le ministère de l'éducation nationale, cet événement consiste, pour les écoles, les établissements scolaires et les classes participantes, à participer aux événements organisés par les bibliothèques ou les librairies de proximité, ou toute association oeuvrant pour la promotion de la lecture, ainsi qu'à concevoir avec ces partenaires diverses actions autour du livre et de la lecture, entre le 17 et le 20 janvier 2019.



2/2

L'action en elle-même pourra prendre des formes diversifiées : lectures offertes, lectures à haute voix préparées par les élèves, échanges autour des œuvres, présentation de réseaux de lectures, présentation d'environnement d'auteur... Il est essentiel que les familles soient conviées à cet événement relatif à la culture écrite, durant ou en dehors du temps scolaire.

Je vous engage donc vivement à profiter et à faire profiter vos élèves de cette occasion de placer une fois encore le livre et la lecture au centre des préoccupations, pour attirer l'attention de la communauté éducative sur le lien entre expérience de la littérature et plaisir d'apprendre.

Les enseignants qui envisagent de participer à cette Nuit de la lecture 2019, voudront bien s'inscrire en activant le lien suivant : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/daac/nuit-de-la-lecture-2019>.

Je ne doute pas que vous porterez un réel intérêt à ces actions phares dans le domaine de la lecture, qui trouveront aisément place dans les pratiques usuelles d'enseignement et vous remercie par avance pour la qualité de votre implication professionnelle.

Elisabeth Laporte